

ARRETE MUNICIPAL

N° 145-2026

Critérium Gréolières 1400

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

17/09/2026

Le Maire,
Marc Malfatto



Le Maire de la Commune de GREOLIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles 2213-1 à 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté n°37-2026 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{ème} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que pour permettre à l'Association vélo sprint biotois d'organiser Critérium Gréolières 1400, le dimanche 27 septembre 2026, et qu'il incombe à l'organisateur de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la régulation du stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation est accordée à l'Association vélo sprint biotois d'organiser le podium pour la présentation des équipes à la station de ski de Gréolières 1400, sur un quart du parking du midi coté alpina dans le cadre du Critérium Gréolières 1400 le dimanche 27 septembre 2026. L'accès au reste du parking devra être laissé libre pour les autres usagers. Il y a une priorité de passage sans arrêt de circulation sur tout le circuit Bd du Grand Pré, Traverse du Cheiron et Bd Emile Bovis.

ARTICLE 2 : Le quart du parking du midi coté alpina sera interdit au stationnement des autres usagers le dimanche 27 septembre 2026 de 09 h 00 à 16 h 00.

ARTICLE 3 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les organisateurs de la course. La commune mettra à disposition des barrières qui seront installées par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON, et l'adjoint délégué sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Gréolières, le 14 Septembre 2026.



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Constantin GIUGE